NOTICE SELON LA REGLEMENTATION THERMIQUE

Les caractéristiques thermiques des différents éléments de construction devront être au minimum : U : coefficient de déperdition par transmission à travers les parois et les baies.

- Mur Ossature Bois
 - Performance à obtenir : U=0.193W/m².°C
 - Bardage bois / Clin / ...
 - Isolant dans ossature: Laine de roche R=4.25m².°C/W (ex: 14.5cm MB ROCK)
 - Doublage int.: Laine de roche R=1.7m².°C/W (ex: 6cm MB ROCK+)
 - Plaque de plâtre
- Mur Maçonné
 - Performance à obtenir : U=0.193W/m².°C
 - Enduit extérieur
 - Maçonnerie courante parpaing 20cm
 - Doublage int.: Laine de verre R=5m².°C/W (ex: 16cm GR32)
 - Plaque de plâtre
- Plancher sur terreplein :
 - Performance à obtenir : Up = 0.25 W/m².°C (Ue = 0.175 W/m².°C)
 - Chape flottante (plancher chauffant)
 - Isolant à prévoir : mousse polyuréthane R=3.7m².°C/*W (8cm TMS si)*
 - Dalle béton
- Toiture terrasse végétalisée
 - Performance à obtenir : Up = 0.149 W/m².°C
 - Végétalisation
 - Membrane bicouche bitumeuse soudée en plein
 - Fixation à rupture de pont thermique
 - Isolant : Résistance totale = 6.55m².°C/W
 - Ext : Laine de roche double densité (ex : 11cm Rockacier C soudable energy)
 - Lit inférieur : Laine de roche (ex : 15cm Rockacier C nu)
 - Tôle acier nervurée NERVOBAC 57 pleine 0.75mm
- Menuiseries extérieures (portes, fenêtres, châssis fixes et porte-fenêtre) avec occultation par volet roulant pour les menuiseries des pièces principales
 - Performance à obtenir : Uw = 1.50 W/m².°C Uj/n=1.24W/m².°C Fs=0.10 TI=80%
 - Type de menuiserie : aluminium, avec double vitrage peu émissif à lame d'argon ou équivalent
 - Volets roulants: Uc<0.5 W/m².°C (doublage int passant devant)
 - « (....) les baies d'un même local autre qu'à occupation passagère et de catégorie CE1 doivent pouvoir s'ouvrir sur au moins 30 % de leur surface totale. (...) »

<u>Nota: la pose des doublages ne devra pas permettre la création de pont thermique.</u> Exemple: les menuiseries seront posées dans l'épaisseur du doublage, les isolants seront continus jusqu'au bâti des menuiseries sur les 4 côtés, les espaces entre le bas des doublages et les planchers seront comblés par un matériau isolant, l'isolation sera maintenue à l'arrière de tous les appareillages, la découpe des isolants sera limitée et réalisée au fil chaud.De plus, la mise en place des pare-vapeur doit être prévus même si cela n'est pas spécifié dans le descriptif des parois ci-dessus.

<u>Toutes les valeurs de résistance thermique indiquée ci-dessus s'entendent valeur certifiée</u> <u>ACERMI (en cours de validité).</u>

Pour les vitrages, une certification Cekal est impérative.

Nota : la vérification du bureau d'études se limite à l'analyse des avis techniques. Sa mission ne comprend aucun contrôle des matériaux réellement posés sur le chantier et aucun contrôle sur la qualité de la mise en œuvre. La responsabilité du bureau d'études ne pourra être recherchée en aucun cas.